

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 3 272 522 DT et une valeur liquidative égale à 1^D,504 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		2 607 964,051	2 152 641,241
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	117 834,366
b-Obligations et valeurs assimilées	1	2 607 964,051	2 034 806,875
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		665 317,961	540 278,991
a-Placements monétaires	2	496 859,846	-
b-Disponibilités	3	168 458,115	540 278,991
AC 3-Créances d'exploitation	4	4 174,343	4 928,042
TOTAL ACTIF		3 277 456,355	2 697 848,274
PASSIF			
PA 2-Opérateurs créditeurs	5	3 942,106	5 157,918
PA 2-Autres créditeurs divers	6	992,331	1 087,791
TOTAL PASSIF		4 934,437	6 245,709
CP 1-Capital	7	3 146 937,241	2 597 192,809
CP 2-Sommes distribuables		125 584,677	94 409,756
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	125 584,677	94 409,756
ACTIF NET		3 272 521,918	2 691 602,565
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 277 456,355	2 697 848,274

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	9	117 325,737	95 151,537
a-Dividendes		5 138,133	-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		112 187,604	95 151,537
PR 2-Revenus des Placements monétaires	10	30 980,566	20 527,457
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		148 306,303	115 678,994
CH 1-Charges de gestion des placements	11	- 28 630,849	- 23 724,708
REVENU NET DES PLACEMENTS		119 675,454	91 954,286
PR 3-Autres produits		0,001	-
CH 2-Autres charges	12	- 3 251,651	- 2 812,253
RESULTAT D'EXPLOITATION		116 423,804	89 142,033
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		9 160,873	5 267,723
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		125 584,677	94 409,756
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 9 160,873	-5 267,723
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 1 557,327	3 476,995
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 768,296	- 66,919
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		117 634,773	92 552,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	117 634,773	92 552,109
a-Résultat d'exploitation	116 423,804	89 142,033
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 557,327	3 476,995
c-Plus (ou moins)values réalisées sur cession de titres	2 768,296	- 66,919
d-Commission sur rachats	-	-
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	463 284,580	424 975,371
a-Souscriptions	534 481,310	538 125,373
Capital	363 735,298	379 949,743
Régularisation des sommes non distribuables	107 884,717	112 307,188
Régularisation des sommes distribuables	62 861,295	45 868,442
b-Rachats	- 71 196,730	- 113 150,002
Capital	- 48 774,506	- 78 838,895
Régularisation des sommes non distribuables	- 14 499,626	- 23 412,528
Régularisation des sommes distribuables	- 8 334,221	- 10 898,579
Droit de sortie	411,623	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	580 919,353	517 527,480
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 691 602,565	2 174 075,085
b- en fin d'exercice	3 272 521,918	2 691 602,565
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 861 438,667	1 560 327,819
b- en fin d'exercice	2 176 399,459	1 861 438,667
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	1,504	1,446
<u>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</u>	4,01%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou de surcote sur la maturité résiduelle des titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisitions.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

1. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
AIL 2014-1	350	21 000,000	21 517,440	0,66%
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	150 000,000	151 010,959	4,61%
ATL 2011	1 100	66 000,000	68 921,311	2,11%
ATL 2013-1	300	24 000,000	24 908,554	0,76%
ATL 2013-1	150	12 000,000	12 454,278	0,38%
ATL 2014-1	350	21 000,000	21 974,400	0,67%
ATL 2015-2	400	40 000,000	42 107,322	1,29%
ATL 2017-1	750	75 000,000	75 000,000	2,29%
ATTIJARI BANK 2010	650	18 570,500	19 271,204	0,59%
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	60 000,000	61 795,398	1,89%
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	100 000,000	103 366,904	3,16%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	50 000,000	51 972,602	1,59%
BTE 2011	1 700	136 000,000	142 075,409	4,34%
BTE 2016	1 400	140 000,000	140 000,000	4,28%
BTK 2012-1	1 000	42 860,000	43 138,155	1,32%
CIL 2012-2	500	20 000,000	20 892,241	0,64%
CIL 2014/1	1 000	60 000,000	61 609,644	1,88%
CIL 2015-2	400	32 000,000	32 338,026	0,99%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	20 000,000	20 055,517	0,61%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	35 000,000	35 224,797	1,08%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	32 000,000	33 197,940	1,01%
HL 2013-2	650	65 000,000	68 216,328	2,08%
HL 2014-1	300	30 000,000	30 323,112	0,93%
HL 2015-1	1 000	100 000,000	104 232,548	3,19%
HL 2015-2	300	30 000,000	31 440,098	0,96%
HL 2016-2	500	50 000,000	50 292,493	1,54%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	48 000,000	48 686,466	1,49%
TUNISIE LEASING 2014-1	600	60 000,000	62 397,107	1,91%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	40 000,000	41 589,786	1,27%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	45 000,000	47 316,082	1,45%
UIB 2009-1	1 000	65 869,941	66 951,695	2,05%

UIB 2011-1	400	30 000,000	30 530,236	0,93%
UIB 2011-2	400	17 136,000	17 880,733	0,55%
UIB SUBORDONNÉ 2015	700	70 000,000	72 266,850	2,21%
UIB SUBORDONNÉ 2015	300	30 000,000	30 971,507	0,95%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	75 000,000	75 000,000	2,29%
Intérêts Intercalaires EO UIB SUBORDONNÉ 2016	1	345,206	283,562	0,01%
Intérêts Intercalaires EO BTE 2016	1	671,846	115,836	0,00%
Intérêts Intercalaires EO ATL 2017-1	1	961,644	25,644	0,00%
TOTAL 1		1 913 415,137	1 961 352,184	59,93%

Emprunts d'Etat	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
BTA 5,5% Mars 2019	100	105 270,000	104 753,339	3,20%
BTA 5.5% Octobre 2020	150	144 120,000	147 425,459	4,50%
BTA 5,6% Août 2022	100	97 500,000	100 517,865	3,07%
BTA 5,6% Août 2022	40	38 320,000	39 861,661	1,22%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 017,160	3,00%
BTA 6.3% Avril 2028	80	72 880,000	76 060,139	2,32%
BTA 6,75% Juillet 2017	78	77 422,020	79 976,244	2,44%
TOTAL 2		632 212,020	646 611,867	19,76%
TOTAL (1+2)		2 545 627,157	2 607 964,051	79,69%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 2 543 648,461 DT contre 2 094 956,290 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 448 692,171 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts des sociétés	570 000,000
Emprunts d'Etat	169 580,000
Titres OPCVM	5 043,350
Total	744 623,350

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Emprunts des sociétés	175 853,819	-	175 786,900	-66,919
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Titres OPCVM	120 077,360	122 912,575	-	2 835,215
Total	295 931,179	122 912,575	175 786,900	2 768,296

2. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 496 859,846 DT soit 15,18%. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 17/11/2016 rémunéré au taux de TMM+2%.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2016 à 168 458,115 DT, soit 5,15 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 174,343 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 4 934,437 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 5,12 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 174,343 DT, contre 4 928,042 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 942,106 DT contre 5 157,918 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	1 958,253	1 864,041
Dépositaire	1 983,853	3 293,877
TOTAL	3 942,106	5 157,918

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 992,331 DT contre 1 087,791 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	278,076	263,993
Publication	200,000	200,980
ETAT	514,255	622,818
TOTAL	992,331	1 087,791

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant*	2 597 192,809
Nombre de titres	1 861 438,667
Nombre de porteurs de titres	5

Souscriptions réalisées

Montant	363 735,298
Nombre de titres émis	363 735,298

Rachats effectués

Montant	48 774,506
Nombre de titres rachetés	48 774,506

Capital au 31/12/2016

Montant ⁽²⁾	2 912 153,601
Nombre de titres ⁽¹⁾	2 176 399,459
Nombre de porteurs de titres	4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 146 937,241 DT.

(2)	2 912 153,601
Résultat 2015 capitalisé	94 409,756
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	45 366,201
Variation des différences d'estimation	-1 557,327
Moins-values réalisées sur cession des titres	2 768,296
Régularisation des sommes non distribuables	93 385,091
Frais de négociation	0,000
Commission de rachat	411,623
Capital au 31/12/2016	3 146 937,241

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 125 584,677 DT contre 94 409,756 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat distribuable	116 423,804	89 142,033
Régularisations	9 160,873	5 267,723
TOTAL	125 584,677	94 409,756

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 117 325,737 DT contre 95 151,537 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	5 138,133	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	25 760,531	19 983,136
Intérêts sur obligations	86 427,073	75 168,401
TOTAL	117 325,737	95 151,537

10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 30 980,566 DT contre 20 527,457 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	12 418,010	20 527,457
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	18 562,556	-
TOTAL	30 980,566	20 527,457

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 28 630,849 DT, contre 23 724,708 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	21 340,395	17 660,764
Rémunération du dépositaire	7 290,454	6 063,944
TOTAL	28 630,849	23 724,708

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 251,651 DT contre 2 812,253 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	3 030,425	2 501,206
Publicité et Publication	199,020	300,948
Commission bancaires	15,706	3,599
Impôts et taxes	6,500	6,500
TOTAL	3 251,651	2 812,253

I

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,068	0,062	0,065	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,013	-0,013	-0,013	-0,012
Revenu net des placements	0,055	0,049	0,052	0,049	0,042
Autres charges	-0,001	-0,002	-0,001	-0,002	-0,001
Résultat d'exploitation	0,054	0,048	0,050	0,047	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,003	0,001	0,000	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,058	0,051	0,051	0,047	0,041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	0,002	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,001	0,002	-0,001	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice	0,058	0,050	0,049	0,047	0,041
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,002	-0,001	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable*	-0,000	0,000	0,001	0,001	-0,004
Sommes non distribuables*	-0,000	0,002	0,000	0,001	-0,004
Valeur liquidative	1,504	1,446	1,393	1,343	1,297
Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,95%	0,95%	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,16%	3,79%	3,72%	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 3 017 760,525 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

2.2. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.